## L'ajournement

L'AGRICULTURE—LE PRIX DES HERBICIDES—LES MESURES D'ASSISTANCE EN FAVEUR DES AGRICULTEURS

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, hier le 26 avril, comme en fait foi la page 4884 du hansard, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'il reconsidérerait la question de l'importation des herbicides dans les cas où l'on pouvait prouver que les herbicides en question coûtaient nettement moins cher aux États-Unis qu'au Canada.

N'oublions pas que les agriculteurs reçoivent le prix international pour leurs produits. N'oublions pas non plus que leurs frais de production ont énormément augmenté, ce qui réduit leur revenu net. L'autre jour encore, le ministre de l'Agriculture a déclaré à la Chambre—et je ne sais pas comment il a pu dire une chose pareille—que le revenu agricole avait augmenté de 187 p. 100. Il a préféré oublier les frais de production. Comment le ministre de l'Agriculture peut-il parler d'une telle augmentation sans parler des frais de production? La Fédération canadienne de l'Agriculture a déclaré qu'au cours des trois dernières années, le revenu net des agriculteurs, une fois déduits leurs frais de production, avait diminué de 54 p. 100.

Je rappelle au ministre que dans ma province du Manitoba, les revenus nets des agriculteurs pour 1976, tous frais déduits, étaient de 327 millions. En 1977, ce chiffre fléchissait à 281 millions. En 1978, on prévoit qu'il tombera encore plus bas, et sera réduit à 248 millions. En 1977, les coûts d'exploitation des agriculteurs américains ont augmenté d'environ 5 p. 100 par rapport aux chiffres de 1976, alors qu'au Canada, ces mêmes coûts ont augmenté d'environ 10 p. 100.

Cela nous ramène directement au problème de ce soir. L'année dernière, le ministre a fermé la frontière aux agriculteurs canadiens qui importaient des herbicides. S'ils en importaient, c'est que ces produits étaient meilleur marché aux États-Unis qu'au Canada. Le ministre nous déclare que la différence de prix n'est guère appréciable, ce que j'ai vérifié auprès des agriculteurs de ma circonscription. Ils m'ont également appelé et m'ont fait savoir que les différences de prix étaient importantes. Si nous tenons compte de la différence de la valeur des dollars qui se situent entre 12 et 13c., le produit d'importation, frais de courtage et de transport compris, sont tout de même plus bas aux États-Unis.

Je ne demande pas aux députés de se fier à mes chiffres, ou à ceux des agriculteurs de la circonscription de Provencher. Voyons plutôt ceux du ministre. Dans une lettre du 13 avril 1978 au député de Lisgar (M. Murta), le ministre signalait que dans le North Dakota et le Manitoba, le Treflan, le Cobex et l'Avadex se vendent à peu près aux mêmes prix. Il a donné le prix plancher et le prix plafond pour le North Dakota et le Manitoba.

Voyons maintenant deux autres herbicides, et les chiffres fournis par le ministre à leur égard. Le prix plancher de l'Eptan 8 dans le North Dakota est de \$2.49, le prix plafond de \$2.67. Il s'agit des prix de base par livre d'ingrédient actif. Au Manitoba, le prix plancher est de \$3.50, et le prix plafond de \$3.95 par livre d'ingrédient actif. C'est un écart de 70 p. 100. Comment, le ministre peut-il dire que le prix est à peu près le même?

Passons à l'Eradicane? Dans le Dakota du Nord—je me sers encore une fois des propres chiffres du ministre—le prix

minimum est de \$2.67 et le prix maximum est de \$2.92. Au Manitoba, le prix minimum est de \$4 et le prix maximum est de \$4.31, une augmentation de 65 p. 100.

## • (2212)

La demande des agriculteurs canadiens est très simple: nous devons concurrencer les marchés internationaux. Nous recevons pour nos produits un prix que le marché peut payer. Pourquoi le ministre de l'Agriculture qui prétend être l'ami des agriculteurs doit-il nous pénaliser et pourquoi ne pouvons-nous pas acheter des herbicides aux prix les plus avantageux pour les agriculteurs canadiens? Ils ne cessent de prouver que leurs coûts de production augmentent. Les herbicides qu'ils achètent au Canada proviennent des États-Unis. Qui reçoit la différence? Le ministre de l'Agriculture, qui se dit l'ami des agriculteurs, est prêt à mettre en péril et à pénaliser les agriculeurs canadiens dans une mesure de 65 p. 100 à 70 p. 100, ce qui est son propre chiffre. Où est la justice?

Le ministre dit dans sa propre lettre que, le 9 mars, quand cette enquête a été effectuée, les chiffres disponibles étaient les chiffres minimums. D'après lui, le comité consultatif formé de représentants de l'industrie et d'organismes agricoles, devait se réunir le 27 avril, c'est-à-dire aujourd'hui. Si on en croit la lettre du ministre, cette réunion a dû avoir lieu. Que le ministre sache qu'il devra fournir de meilleures preuves pour réfuter celles que les agriculteurs lui ont données, que celles que les associations agricoles lui donnent, ainsi que les courtiers et les députés qui ont fait leurs propres recherches.

S'il croit justifié d'imposer une pénalisation de 65 p. 100 à 70 p. 100 aux agriculteurs canadiens, ceux-ci n'ont aucune raison de se louer de ses services. Je les exhorte lui et son secrétaire parlementaire, à donner simplement une chance égale aux agriculteurs canadiens, une occasion de concurrencer le marché international à des prix que doivent payer d'autres agriculteurs, aux États-Unis par exemple. Nous devons leur permettre d'être concurrentiels. Sinon, l'agriculture qui est un pilier de l'économie canadienne, continuera de s'effondrer, ses prix de revient continueront de croître pendant que le revenu des agriculteurs ne cessera de diminuer. Comment assurer la survie des fermes familiales? Il incombe au ministre de l'Agriculture de protéger l'agriculture par les moyens concrets que je lui ai suggérés ce soir.

M. C. Douglas (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi de répondre à la question du député de Provencher (M. Epp) devant une Chambre aussi bondée que ce soir.

La fermeture de la frontière canado-américaine aux pesticides importés ne semble pas avoir eu de conséquences défavorables sur le prix des pesticides au Canada. Le comité sur le prix des pesticides et leur approvisionnement auquel a fait allusion le député et qui a été institué pour surveiller les prix et les approvisionnements lorsque les importations ont été suspendues le 4 mars 1977 s'est depuis lors réuni à six reprises et est entré dans sa deuxième année d'activité. Il n'a constaté aucun écart de prix ne correspondant pas aux facteurs habituels qui jouent dans l'établissement des prix des herbicides. Ainsi que l'a d'ailleurs mentionné le député, ce comité s'est effectivement réuni aujourd'hui.